



## COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt-trois (2023), le 1<sup>er</sup> février, à 18h00, les membres du Conseil du Syndicat de Mutualisation d'Eau du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) dûment convoqués par Monsieur Vincent RAILLIET, Président du Syndicat se sont rassemblés au Pôle de l'eau à St Pair Sur Mer. La convocation à la présente séance a été adressée le 25 janvier 2023.

Nombre de membres en exercice :	83
Nombre de présents :	46
Nombre de votants :	52

#### Etaient présents :

**EAU :** M. Philippe COLLET, M. Bertrand THALAMY (Visio), M Bertrand CLAVEAU & M. Hervé LAINÉ (**Avranches**) ; M. Jacques BOUTOUYRIE (**Breville sur Mer**) ; M. Vincent RAILLIET (**Carolles**) ; M. Serge PORTAIS (**Champeaux**) ; M. Jean-Patrick HAUBERT, M. Yannick POT & M. Christophe BRATEAU (**Donville les Bains**) ; Mme Marine LAPIE & M. Michel PICOT (**Granville**) ; M. Rémi HARIVEL, M. Abel LEMARCHAND & Mme Anne MARGOLLÉ (**Jullouville**) ; M. Denis DULIN (**Le Luot**) ; M. Jérôme CHARDRON (**Le Parc**) ; Mme Monique LESEIGNEUR-LEULLIER (**Lolif**) ; M. Christian BEAUQUET (**Longueville**) ; Mme Rachel LAMORT (**St Aubin des Préaux**) ; M. Jean-Louis DOUBLET (**St Jean de la Haize**) ; M. Olivier JEAN (**St Jean des Champs**) ; M. Alain BACHELIER (**St Jean le Thomas**) ; M. Pascal DOUBLET & Mme Isabelle LE SAINT (**St Pair sur Mer**) ; M. Denis CHARPENTIER (**St Planchers**) ; M. Georges HERBERT (St Pierre Langers) ; M. Claude LASIS & Mme Anne-Cécile REBELLE (**Sartilly-Baie-Bocage**) ; Mme Chantal THEAULT (**Vains**) ; M. Bruno JOSSAUME (**Yquelon**).

**SAGE :** M. Vincent RAILLIET, M. Hervé LAINÉ, Mme Anne MARGOLLÉ, M. Pascal DOUBLET, Mme Anne-Cécile REBELLE, Mme Chantal THEAULT, M. Jean-Patrick HAUBERT, M. Denis DULIN, M. Georges HERBERT, M. Michel PICOT, M. Bertrand CLAVEAU, M. Yannick POT, M. Patrick DOUASBIN M. Gilles DESMOTTES & M. Jean-Luc COUILLARD.

**PROCURATIONS :** M. François LEMOINE à M. Vincent RAILLIET. M. Philippe LEROUX à M. Michel PICOT. M. Jean-Marc JULIENNE à Mme Marine LAPIE (EAU). M. David NICOLAS à M. Hervé LAINÉ. M. Michel GUEZET à M. Bertrand CLAVEAU.

**EXCUSES :** M. Philippe DESQUESNES, M. Gilles MENARD, Mme Marie-Mathilde LEZAN, M. David GUERLAVAIS, M. Gaëtan LAMBERT & M. Alexis BLANDIN.

**ABSENTS :** M. Michel PEYRE, Mme Frédérique SARAZIN, M. Alexis COSSON-JAMES, M. Yvan TAILLEBOIS, M. Walter LEBOURG, Mme Clélia JARNIER, Mme Camille PESCHET, Mme Fabienne MOALIC, M. Jean-Paul RANCHIN, M. Eric QUINTON, M. Philippe MARTIN, M. Daniel LEFEVRE, M. Christophe COSSÉ, Mme Elise ROUSSEL, M. Christian GAILLARD, M. Serge ALLAIN, M. Vincent BICHON, M. Bertrand DUBOURG, M. Michel GRENTE, M. Jacques VARY, M. Jean-Hugues LORAUULT, M. Francis TURPIN et M. Patrick GILL.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Denis CHARPENTIER

-\*-\*-\*

## ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023 à 18h00

\*\*\*

### AVANT-PROPOS :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance  
Validation du CR du comité du 14 décembre 2022  
CR des décisions Président et du Bureau du 16/01/2023

### AFFAIRES GENERAL :

1. Tableau des emplois – MAJ janvier 2023

### AFFAIRES SAGE :

1. Participation du SAGE aux frais du site administratif à l'ECOPARC de Tirepiéd sur Sée
2. Cotisation pour la compétence SAGE – Exercice 2023
3. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire SAGE

### AFFAIRES GENERAL :

1. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire GENERAL

### AFFAIRES EAU :

1. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire EAU
2. Attribution du marché n°222001 : Travaux de renouvellement de canalisations distribution sur Marcey-les-Grèves
3. Attribution du marché n°222002 : Travaux de renouvellement de canalisations distribution sur Vains
4. Attribution du marché n°222005 à bons de commande pour les travaux de renouvellement de canalisations distribution – Lot 1 à 5
5. Attribution du marché n°222007 : Travaux de renouvellement de canalisations distribution sur St Jean le Thomas

### DIVERS :

1. Rappel du planning des comités du 1<sup>er</sup> trimestre 2023

-\*-\*-\*

Tous les membres du comité ont validé le compte-rendu du comité du 14 décembre 2022.

### **RELEVÉ DES DECISIONS Président et Bureau**

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, aux statuts du Syndicat et aux délibérations du Comité Syndical qui délèguent certaines décisions au Bureau et au Président, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des différentes décisions et votes pris.

### **DECISIONS DU PRESIDENT**

- **VR-2023-1 du 23/01/23** : Dégrèvement Professionnel d'un restaurateur sur Avranches selon les modalités de la délibération du Comité Syndical du SMPGA en date du 5 mai 2021 :  
Facture initiale de 3 851,17 € HT pour 1491 m<sup>3</sup> contre 124 m<sup>3</sup> de consommé en moyenne ramené à 1685,71 € HT soit un abattement de 1 846,91 € HT par le SMPGA, et un abattement de 318,56 € HT par CEGA.

- **VR-2023-2 du 12/01/23** : Consultation sur la plateforme dématérialisée en procédure adaptée ouverte, publiée le 05/12/2022. Trois offres reçues - ARTELIA, SA2E Ingénieurs Conseils, Cabinet Bourgois. Offre de SA2E Ingénieurs Conseils validée pour un montant de 16 870 € HT.

## DECISIONS DU BUREAU DU 16/01/2023

- **DE – 2023-01-16-E-01 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION DE LA VILLE DE GRANVILLE AU SMPGA – AVENANT N°1**

Approbation de l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service systèmes d'information de la ville de Granville au SMPGA qui ajuste certaines modalités de prise en charge financière.

### Vote à l'unanimité

- **DE – 2023-01-16-E-02 – AVENANTS DE SUBSTITUTION DE PERSONNE MORALE, COMMUNES DE ST PIERRE LANGERS & CHAMPEAUX VERS LE SMAAG**

Approbation des projets d'avenants portant respectivement sur la substitution des personnes morales de St Pierre Langers et de Champeaux au profit du SMAAG dans le cadre de la mise en œuvre de la facturation unique.

### Vote à l'unanimité

- **DE – 2023-01-16-E-03 – CREANCES IRRECOUVRABLES – JANVIER 2023 – BUDGET DISTRIBUTION REGIE**

Accord pour effectuer un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 300,47 € qui concerne une procédure de surendettement sur Sartilly.

### Vote à l'unanimité

## DE-2023-02-01-G-01 – TABLEAU DES EMPLOIS – SECONDE MISE A JOUR Janvier 2023

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'il y a lieu de mettre à jour et de compléter le tableau des emplois du Syndicat compte tenu de l'évolution de la structure

*VU* le code général des collectivités territoriales

*VU* les articles L313-1 et L313-4 du code général de la fonction publique

*VU* les différents décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et les textes qui les ont complétés ou modifiés,

*VU*, la délibération DE–2022-12-14-G02 - actualisant le tableau des emplois du Syndicat,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services notamment dans le cadre des postes de droit public (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) et l'intérêt de compléter ces informations avec les postes de droits privés pourvus

**CONSIDERANT** l'éligibilité nouvelle du Directeur des Services actuellement en poste au poste intitulé de « Directeur Général des Services d'un Syndicat de 40 000 à 80 000 habitants » du fait de son ancienneté désormais acquise et de l'avis positif du Président et du Bureau sur cette nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**CONSIDERANT**, la nécessité de mettre à jour et d'ajuster le tableau des emplois **de droit public** afin d'intégrer les modifications ci-dessus,

Il est proposé le tableau suivant marquant les évolutions en gris et via des flèches par rapport au précédent tableau précédent :

GRADE	NOMBRE DE POSTES	POURVUS
<b>Filière Technique</b>		
C - Adjoint Technique	3	2
C - Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	2
C - Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
C - Agent de Maîtrise	1	1
B - Technicien	1	0
A - Ingénieur	2	1 → 0
A - Ingénieur Principal	1	0 → 1
<b>Filière Administrative</b>		
C - Adjoint Administratif	2	1
C - Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1
C - Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
B - Rédacteur	1	0
B - Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
B - Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
A - Secrétaire de Mairie (21h/semaine)	1	1
<b>Emplois fonctionnels</b>		
A - Directeur Général Adjoint des Services d'un Syndicat de 40 000 à 80 000 habitants	1	1 → 0
A - Directeur Général des Services d'un Syndicat de 40 000 à 80 000 habitants	1	0 → 1
<b>TOTAL POSTES POURVUS EN DROIT PUBLIC</b>		<b>10 dont 1 fonctionnel</b>

**CONSIDERANT**, à titre informatif le tableau complémentaire ci-dessous des emplois pourvus de droit privé,

Classement Convention Collective E&A	POURVUS
<b>Emplois non-Cadre</b>	
Groupe 3 Technique	2
Groupe 3 Administratif	0 → 1
Groupe 4 Technique	1
<b>Emplois Cadre</b>	
Groupe 5 Technique	2
Groupe 6 Technique	1
Groupe 6 Administratif	1
<b>TOTAL POSTES POURVUS EN DROIT PRIVE</b>	<b>8</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

### ***A l'unanimité***

#### **Article 1 :**

☞ **VALIDE** le tableau des emplois présenté ci-dessus concernant les agents de droit public

#### **Article 2 :**

☞ **DONNE** tous pouvoirs au Président pour les recrutements éventuels et pour signer les arrêtés à intervenir.

#### **Article 3 :**

☞ **RAPPELLE** que, conformément à la délibération DE2018-12-19-G-05, le Syndicat pourra recruter des agents en contrat de droit privés suivant ses besoins.

#### **Article 4 :**

☞ **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DE-2023-02-01-S-01 – PARTICIPATION DU SAGE AUX FRAIS DU SITE  
ADMINISTRATIF A L'ECOPARC DE TIREPIED SUR SEE**

Suite à la prise de la compétence SAGE Sée et Côtiers Granvillais le 31 décembre 2019, le Syndicat a été dans l'obligation de créer un budget annexe. Certaines charges d'intérêt général et de personnel sont rattachées au budget principal et réparties suivant les conventions et délibérations ci-dessous. Mais il y a lieu de délibérer pour répartir les charges portées par le budget DISTRIBUTION REGIE sur le budget SAGE.

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 décidant du portage Sée et Côtiers Granvillais par le SMPGA

**VU** la délibération n°DE-2020-12-16 du 8 décembre 2020 décidant la création d'un budget pour le SAGE Sée et Côtiers Granvillais,

**VU** la convention DE2021-02-10-G-01 de mise à disposition et de remboursement des indemnités kilométriques de Madame JOUE Aurélie

**VU** la délibération n°DE-2021-12-15-G6 du 15 décembre 2021 décidant des clés de répartition budgétaire des charges de personnel,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de délibérer pour partager les charges de loyer des bureaux de Tirepied et d'assurance des locaux portées par le budget DISTRIBUTION REGIE

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

***A l'unanimité***

**Article 1 :**

↳ **PARTAGE** les charges du loyer des bureaux de Tirepied et d'assurance des locaux selon la répartition suivante : 20 % sur le budget SAGE et 80 % sur le budget DISTRIBUTION REGIE

**Article 2 :**

↳ **ACCEPTTE** de mettre en place cette répartition sur l'exercice budgétaire 2022 et suivants sauf délibération contraire

**Article 3 :**

↳ **CHARGE** le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DE-2023-02-01-S-02 – COTISATION POUR LA COMPETENCE SAGE  
Exercice 2023**

**VU**, l'arrêté en date du 30 décembre 2019 modifiant les statuts du SMPGA et décidant du portage du SAGE de la Sée et des Côtiers Granvillais

**VU**, la délibération DE-2021-12-15-S1 du Comité Syndical en date du 15 décembre 2021 qui fixe la cotisation 2022 pour les membres producteurs d'eau potable du bassin versant à 0.015 € par mètre cube prélevé sur le bassin de la Sée et des côtiers Granvillais

**CONSIDERANT**, la stabilité de cette cotisation depuis 2021

**CONSIDERANT**, la possibilité pour 2023 de maintenir cette cotisation au même niveau tout en garantissant un bon financement des opérations envisagées

**L'accord du comité syndical est sollicité pour :**

**Article 1 :**

↳ **MAINTIENT** le même tarif en 2023 que celui de 2022 soit une cotisation de 0.015 € par mètre cube prélevé sur le bassin de la Sée et des côtiers Granvillais applicable aux membres producteurs d'eau potable du

bassin versant

## **Article 2 :**

↳ **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application la présente délibération

### **DE-2023-02-01-S-03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 Budget SAGE**

*Présentation du DOB par M. Pascal DOUBLET, Vice-président en charge des finances*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans tous les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport.

Le rapport doit comporter entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en - fonctionnement et investissements.
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

**Vu** le CGCT et notamment ses articles L 2312-1, L3312-1et L 5211-36 concernant le débat d'orientation budgétaire et plus particulièrement son rapport.

**Considérant** la nécessité de faire un débat d'orientation budgétaire,

L'accord du comité syndical est sollicité pour :

## **Article 1 :**

↳ **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023

*Question de M. Jean-Luc COUILLARD : Pour combien d'années est prévu le budget du SAGE ?*

*Réponse du Président : Pour 3 ans, mais il est voté chaque année.*

*Question de M. Jean-Luc COUILLARD : Et ensuite ?*

*Réponse de M. Hervé LAINÉ : Nous verrons si la réglementation et la mise en place sont terminées au bout de ces 3 années, ainsi que la position de l'Agence de l'Eau et voir comment le règlement aura évolué.*

*Départ de M. Jean-Luc COUILLARD*

### **DE-2023-01-02-G-02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 Budget Général**

*Présentation du DOB par M. Pascal DOUBLET, Vice-président en charge des finances*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans tous les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport.

Le rapport doit comporter entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en - fonctionnement et investissements.
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

**Vu** le CGCT et notamment ses articles L 2312-1, L3312-1et L 5211-36 concernant le débat d'orientation budgétaire et plus particulièrement son rapport.

**Considérant** la nécessité de faire un débat d'orientation budgétaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

***A l'unanimité***

**Article 1 :**

↳ **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023

**DE-2023-02-01-E-01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – Budget EAU**  
**Budgets Production & Distribution DSP**  
**Budgets Production & Distribution Régie**

*Présentation du DOB par M. Pascal DOUBLET, Vice-président en charge des finances*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans tous les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport.

Le rapport doit comporter entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en - fonctionnement et investissements.
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

**Vu** le CGCT et notamment ses articles L 2312-1, L3312-1et L 5211-36 concernant le débat d'orientation budgétaire et plus particulièrement son rapport.

**Considérant** la nécessité de faire un débat d'orientation budgétaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

***A l'unanimité***

**Article 1 :**

↳ **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023



**Débat d'orientation budgétaire**  
**2023**

Présentation comité du 01/02/2023 1

**Un peu de réglementation...**

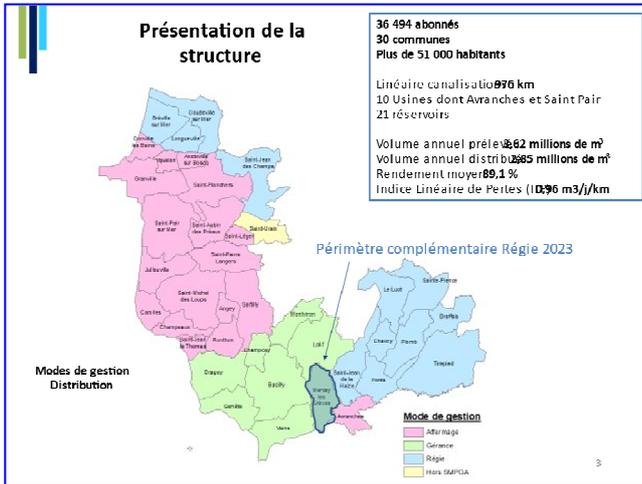
Obligation du Code Général des Collectivités– article L.2312 -1  
Le SMPGA est un EPCI ayant deux communes de plus de 10 000 habitants

Présentation du DOB dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget qui comporte:

- Présentation de la structure
- Plan stratégique : engagements pluriannuels envisagés
- Situation en matière de développement durable (EPCI + 50 000 habitants)
- Les orientations budgétaires
- Evolution prévisionnelle et réelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Il fait l'objet d'une publication sous 15 jours sur le site du SMPGA 2



### Plan stratégique en fonctionnement

Thématique	Projets
Amélioration des pratiques dans le cadre du Management Qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de la certification ISO 9001</li> <li>Suivi et sécurisation des processus               <ul style="list-style-type: none"> <li>Support – Administratif et Financier</li> <li>Clients – Collectivités, Régie et DSP</li> <li>Travaux – Internes et Marchés Publics</li> <li>Exploitation – Régie et DSP</li> </ul> </li> </ul>
Gestion RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation et renforcement des équipes</li> </ul>
Projets liés aux Modes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture unique Eau et Assainissement en déploiement</li> <li>Régie: Exploitation nouvelle de Marcey les Grèves</li> <li>Organisation 2025 et plus à définir : fin des contrats décembre 2024 / Rapprochement SMPGA – SMAAG / Exercice de la compétence par les FPCI en 2026</li> </ul>
Stratégie Financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la dette et de l'inventaire</li> <li>Fusion des Budgets hors SAGE</li> <li>Analytique des modes de gestion</li> </ul>
Protection de la ressource en Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des Périmètres de Protection et des AAC</li> </ul>
SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scénario et stratégie pour le Bassin Versant</li> </ul>

### Plan stratégique en Investissement

Thématique	Projets
Adaptation et sécurisation de l'approvisionnement et de la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de gestion de crise sécheresse</li> <li>Schéma directeur 2035 et 2050</li> <li>Sécurisation du Granvillais connecté au Sûeau50</li> <li>Sécurisation des usines de la Bergerie et d'Avranches Nord</li> <li>Sécurisation du Sud Manche avec la prise d'eau sur la Sée à Tirezpiéd</li> </ul>
Lutte contre les CVM dans les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme pluriannuel ambitieux basé sur un diagnostic et des analyses en lien avec l'ARS</li> </ul>
Lutte contre les fuites dans les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme pluriannuel ambitieux basé sur l'historique des fuites et le retour de l'exploitant</li> </ul>
Economie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet lavoisier piloté avec le SMAAG, avec l'appui du CFRFMA               <ul style="list-style-type: none"> <li>Panneaux Photovoltaïques</li> <li>Réutilisation des eaux usées traitées</li> <li>Economie circulaire de l'eau sur Chauvsey</li> <li>Valorisation énergétique des Boues de Cléane</li> </ul> </li> </ul>

### Développement durable : Stratégie liée à la transition écologique

Thématique	Projets
Tarification agricole pour encourager des engagements environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte agricole avril 2022 à diffuser plus largement en 2023</li> </ul>
Développement des ressources en eaux alternatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de l'usage des eaux de pluie: Accompagnement technique et financier des communes membres dans l'aménagement de leurs équipements en partenariat avec l'Agence de l'Eau</li> <li>Lien avec le projet Lavoisier décrit précédemment sur l'économie circulaire</li> </ul>
Optimisation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien avec le projet Lavoisier décrit précédemment sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques</li> <li>Mise en œuvre de pilotage optimisé des axes stratégiques avec une Intelligence Artificielle pour diminuer l'impact énergétique</li> </ul>
Bilan carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectué au sein des contrats de concession mais bureau d'étude sélectionné pour bilan global du SMPGA (fin 2023) afin de définir une stratégie chiffrée de baisse des émissions carbone</li> </ul>

### Développement durable : Stratégie sociétale RSE

Thématique	Projets
Animation gestion de l'eau portée par SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des ateliers autour de l'eau dans le cadre du SAGE</li> </ul>
Rôle pédagogique eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite et supports pour les scolaires</li> <li>Partenariats en développement avec les acteurs du territoire (OI – Projet Chuchoteurs, GIM – Projet DnH Toit)</li> </ul>
Rôle pédagogique biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'éco-paturages (St Pair)</li> <li>Mise en œuvre de ruches (Sartilly)</li> </ul>
Lutte contre déchets plastiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de carafes</li> <li>Développement de gourdes avec OT GTM et projet #gourdefriendly</li> <li>Mise à disposition de fontaines sur le territoire (fixes ou mobiles pour les manifestations)</li> </ul>
Encourager un schéma alimentaire qui préserve la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'action du SMPGA dans les PAT</li> </ul>
Bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Refonte de la Cafétéria du Pôle de l'eau finalisée, vestiaires rénovés à Chavoy et projet d'amélioration de l'accueil à Tirezpiéd</li> </ul>

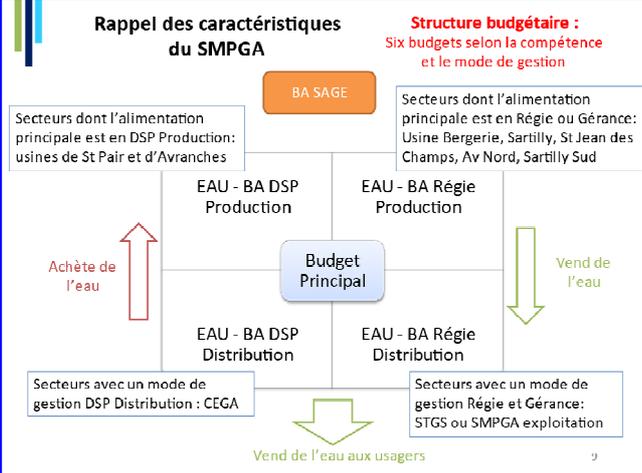
### Des investissements à long terme gages de qualité et de sécurité

Près de 45 millions d'Euros investis depuis 2016 dont 5,5 millions depuis 2020

#### Projet de Plan Pluriannuel des Investissements 2023-2025

BUDGET	Secteur	Description travaux	2023	2024	2025
DIST REGIE	Av Nord / Bergeine	Travaux CVM*	974 000		
	Av Nord / Bergeine	Travaux CVM		312 400	
	Secteur Régie	Renouvellement des réseaux	1 010 000	1 838 500	2 089 000
<b>TOTAL DIST REGIE</b>			<b>1 984 000</b>	<b>1 850 900</b>	<b>2 089 000</b>
DIST DSP	Champceaux / St Planchers	Travaux CVM		644 000	
	Champceaux	Travaux CVM			871 000
	St Pair / Donville	Travaux CVM			889 700
	Secteur DSP	Renouvellement des réseaux	1 984 000	1 681 440	1 087 900
<b>TOTAL DIST DSP</b>			<b>2 628 000</b>	<b>2 552 440</b>	<b>1 457 600</b>
PROD DSP	Granville	Sécurisation St Nicolas	1 310 000		458 000
	Tirezpiéd	Prise d'eau sur la Sée	30 000		630 000
	Marcey / les Grèves	Garantie prise d'eau provisoire Sée		30 000	
				1 370 000	1 088 000
<b>TOTAL PROD DSP</b>			<b>1 370 000</b>	<b>1 088 000</b>	<b>1 090 000</b>
PROD REGIE	Av Nord	Etude et travaux d'aménagements	50 000	120 000	75 000
	Bergeine	Etude et travaux d'aménagements	338 000	488 000	
<b>TOTAL PROD REGIE</b>			<b>388 000</b>	<b>608 000</b>	<b>75 000</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>6 570 000</b>	<b>5 892 340</b>	<b>4 651 900</b>

\*CVM : Chloneur Village Monseigneur – taux produit de dégradation des PVC des années 80 qui délivrent une eau non renouvelée pour garantir le respect des normes de PARS



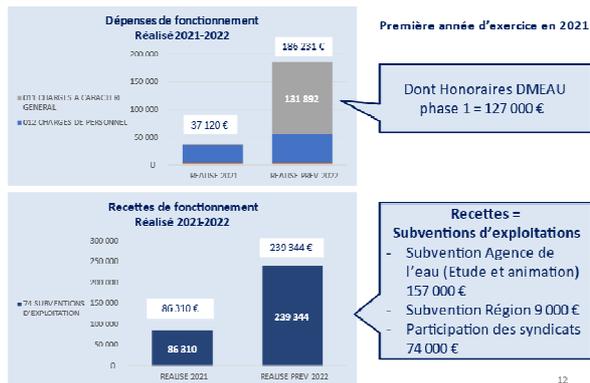
- ### Les orientations budgétaires
- Budget annexe SAGE**
    - Réalisé 2021–2022
    - Orientations budgétaires 2023
  - Budget Principal**
    - Réalisé 2020–2022
    - Orientations budgétaires 2023
  - Budgets annexes EAU**
    - Réalisé 2020–2022
    - Orientations budgétaires 2023
  - Indicateurs financiers EAU**

## Orientations budgétaires Budget Annexe SAGE

11

### BUDGET ANNEXE SAGE

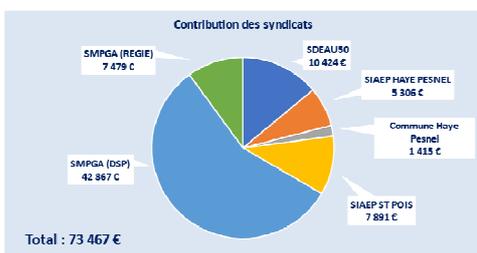
Réalisé



12

### BUDGET ANNEXE SAGE

Focus sur la contribution des syndicats

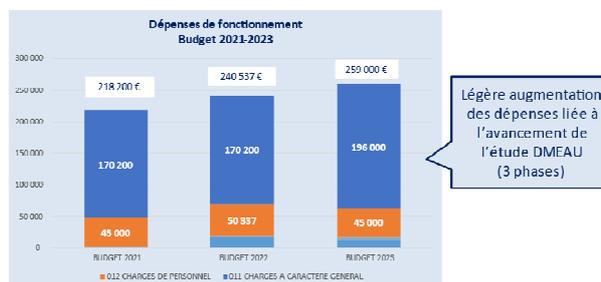


Participation des syndicats à hauteur de 0.015 € par m3 d'eau prélevé pour les collectivités productrices d'eau sur le bassin de la Sée

13

### BUDGET ANNEXE SAGE

Orientations budgétaires



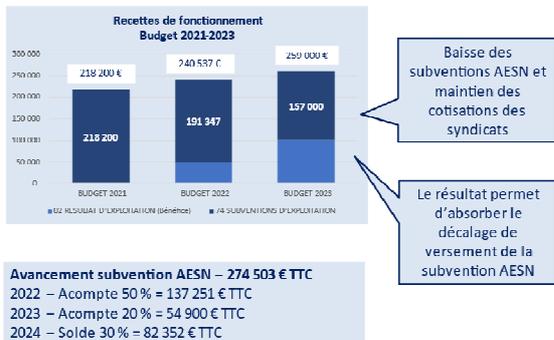
#### Avancement étude DMEAU

2022 – Phase 1 = 126 522 €  
2023 – Phase 2 = 185 592 €  
2024 – Phase 3 = 30 984 €

14

### BUDGET ANNEXE SAGE

Orientations budgétaires



15

## Délibération DOB Budget Annexe SAGE

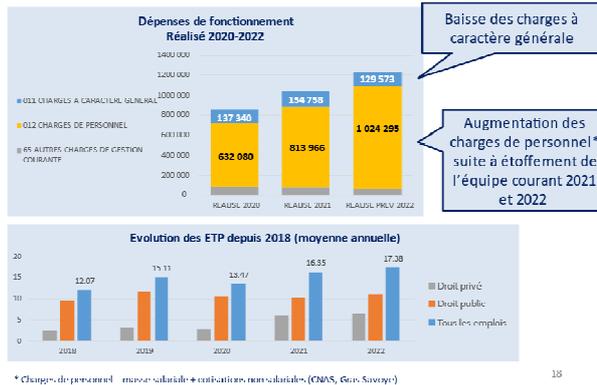
16

## Orientations budgétaires Budget Principal

17

### BUDGET PRINCIPAL

Réalisé



18

## BUDGET PRINCIPAL

### Focus sur les ressources humaines

Tableau des effectifs au 31/12/2022

17 agents (dont 1 arrêt longue maladie) répartis comme suit :

STATUT	CATEGORIE	FILIERE	Hommes	Femmes	Total AGENTS	Total FTP
Contractuel	Vers	Administrative	1	1	2	1,00
		Technique	1	1	2	0,89
Total contrats droit privé			2	2	4	1,89
Fonctionnaire	A	Administrative	1	1	2	0,46
		Technique	1	1	2	1,00
		Administrative	1	1	2	1,00
		Administrative	1	1	2	2,00
Total Fonctionnaires			4	4	8	9,46
Total général			6	6	12	10,35

#### Avantages en nature :

- Tickets restaurant
- CNAS
- Participation de l'employeur à la mutuelle santé et à la prévoyance
- Véhicules de service et véhicule de fonction

- Nombre moyen d'heures travaillées par agent : 1 607 h / an

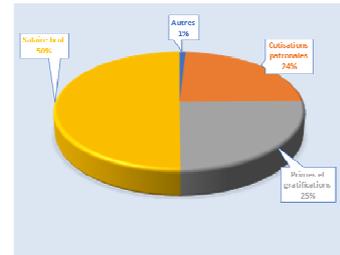
19

## BUDGET PRINCIPAL

### Focus sur les ressources humaines

#### Ventilation des dépenses de personnel en € (réalisé 2022)

RÉALISÉ 2022	
Autres	8 890,85 €
Cotisations patronales	223 663,16 €
Primes et gratifications	751 717,74 €
Salaires bruts	470 654,42 €
<b>Total général</b>	<b>1 454 826,17 €</b>



Recrutement prévisionnel 2023  
- Chargé de clientèle Régie  
- Chargé SIG (30% SMAAG)

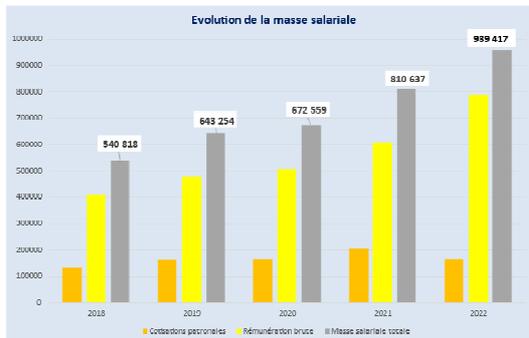
Soutien complémentaire à définir en 2023 en communication et en technique

20

## BUDGET PRINCIPAL

### Focus sur les ressources humaines

Evolution de la masse salariale

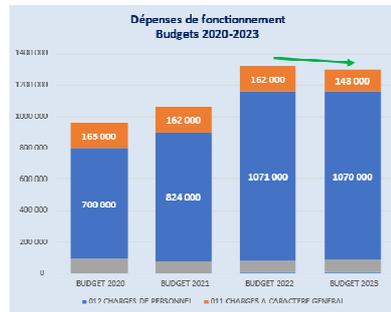


21

## BUDGET PRINCIPAL

### Orientations budgétaires

Dépenses de fonctionnement Budgets 2020-2023



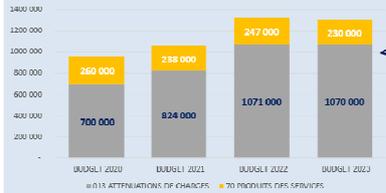
Stabilisation des dépenses du budget général avec une légère baisse de 19 000 € sur les charges générales

22

## BUDGET PRINCIPAL

### Orientations budgétaires

Recettes de fonctionnement Budgets 2020-2023



Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent des transferts des autres budgets

Produits des services = Charges communes  
Atténuation de charges = Charges de personnel

#### Répartition des charges entre budgets

Charges communes : 30 % DIST REGIE – 70% DIST DSP  
(Délibération de répartition = volume eau distribué)

Charges de personnel : 59 % DIST REGIE – 36 % DIST DSP – 5% SAGE  
(Répartition = Total masse salariale affectée aux services selon délibération et missions)

23



## Délibération DOB Budget Principal

Déput possible des élus SINGL

24

## Orientations budgétaires consolidées des budgets EAU

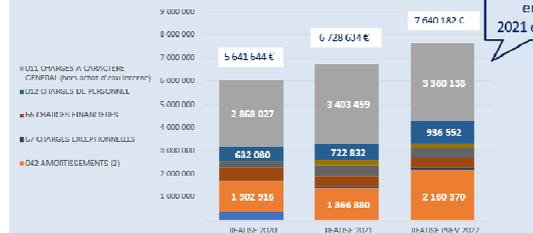
DSP Prod  
Régie Prod  
DSP Dist  
Régie Dist

25

## BUDGETS ANNEXES EAU

### Réalisé

Dépenses de fonctionnement Réalisé 2020-2022 (hors opérations liées budgets)

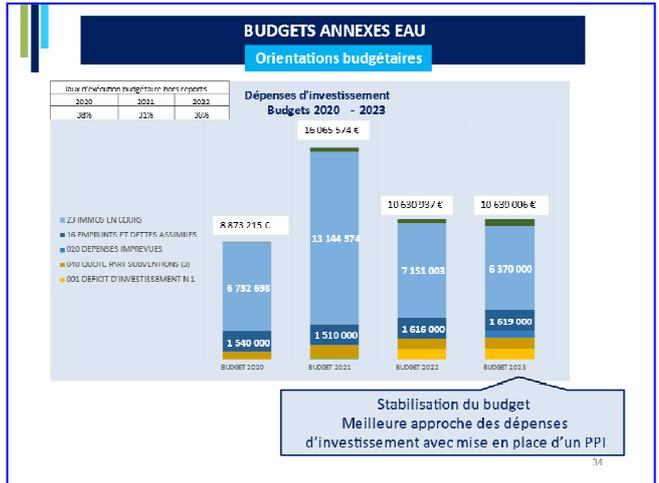
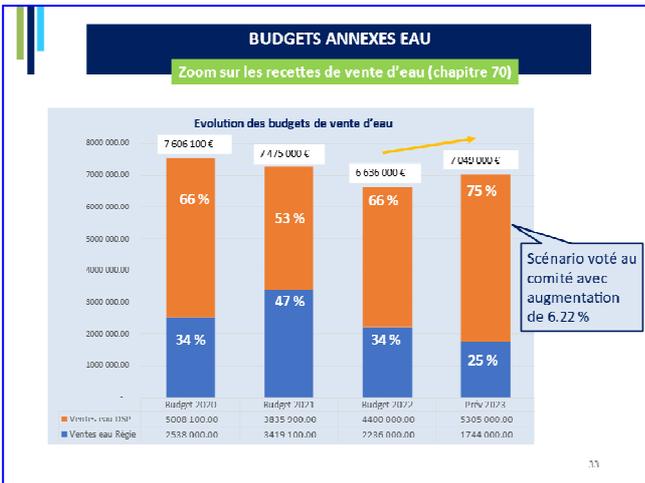
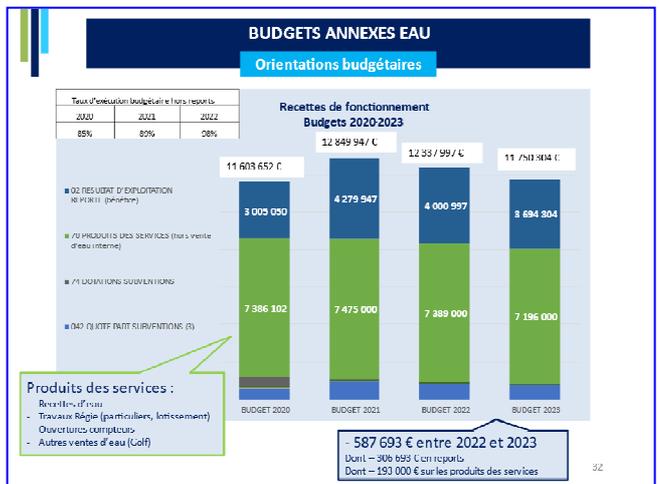
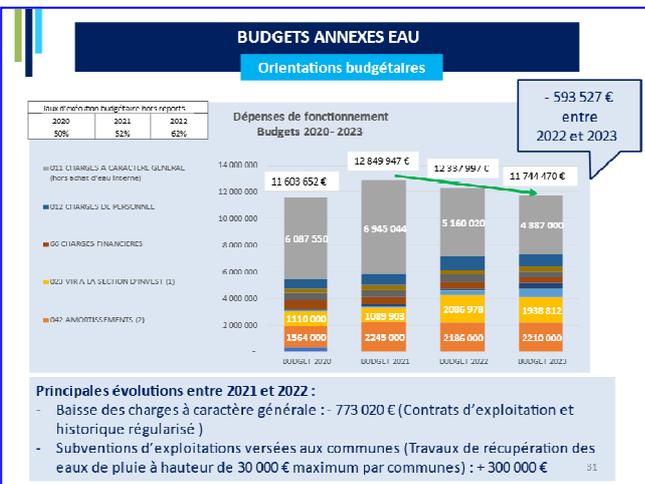
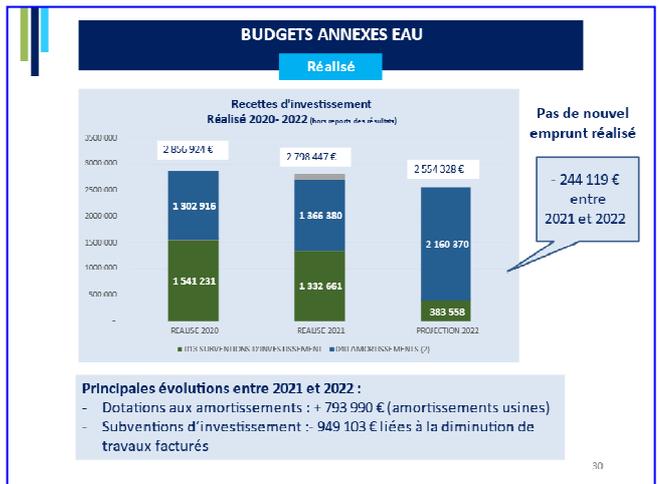
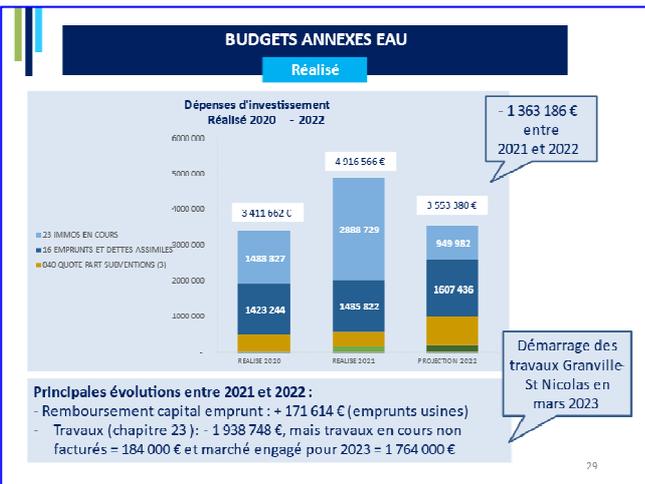
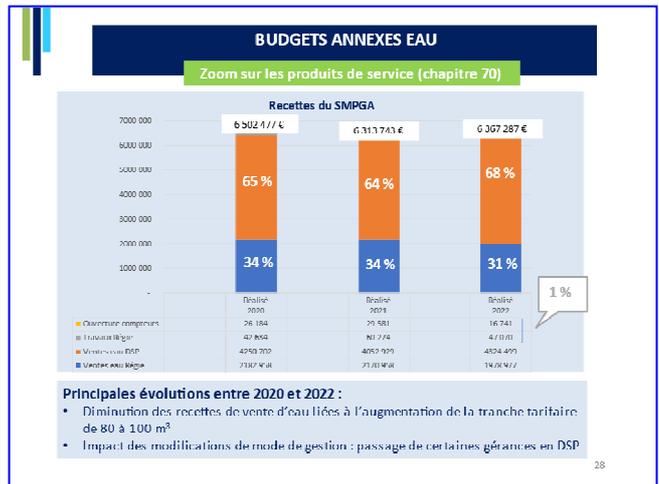
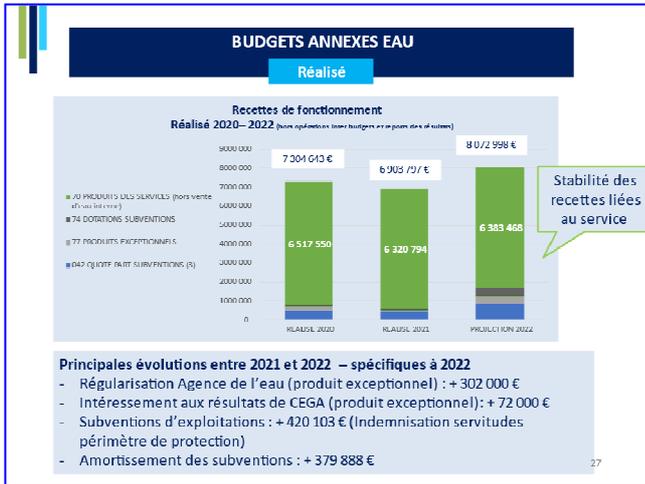


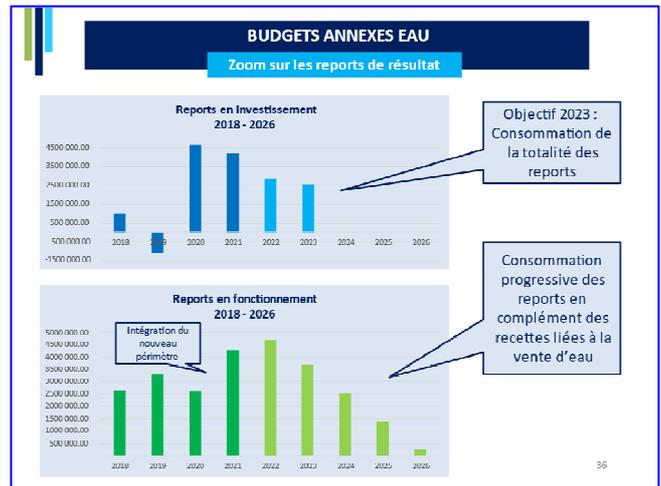
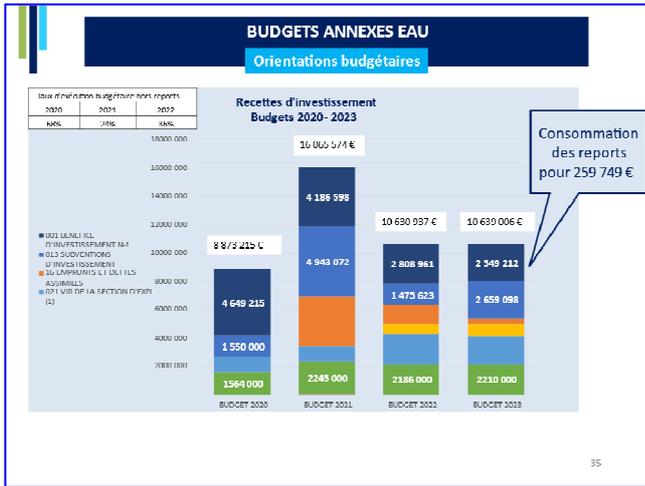
+ 911 548 € entre 2021 et 2022

#### Principales évolutions entre 2021 et 2022 :

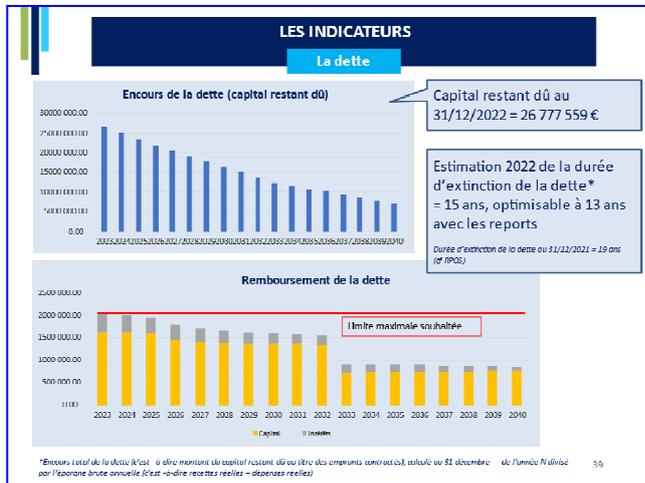
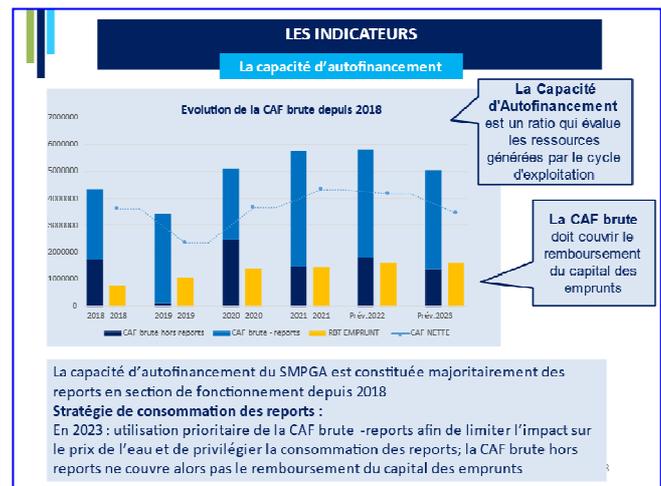
- Charges générales : - 43 321 €
- Dotations aux amortissements : + 793 990 € (Usines interconnectées)
- Charges de personnel : + 213 720 €

26





## Les indicateurs financiers complémentaires



## Délibération

### DOB Budgets Annexes EAU

Merci à tous pour votre attention

**DE-2023-02-01-E-02 – TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES ET  
BRANCHEMENTS D'EAU – ROUTE DE LA CHATTIERE A MARCEY LES GREVES  
Attribution du marché n°222001**

*Présentation de la délibération par Mme Anne-MARGOLLÉ, Vice-présidente en de l'innovation et de l'Environnement*

**Rappel des travaux**

Les prestations du présent marché concernent le renouvellement du réseau d'eau potable vétuste en fonte grise et en PVC sur un linéaire de 1 395 ml – Route de la Chattière à MARCEY LES GREVES. Le réseau vétuste sera remplacé par un réseau neuf en PEHD et environ 70 branchements seront également renouvelés au passage.

Nous rappelons l'estimation du **Maître d'œuvre SA2E** qui s'élève à : **394 397,25 € HT**

**Rappel de la procédure**

- Publication du marché : 18/10/2022
- Date limite de réception des plis : 21/11/2022 à 12h00
- Ouverture des plis : 21/11/2022 à 14h13

Offres reçues à analyser :

Pli n°	Raison sociale
1	STURNO
2	BOUTELOUP
3	PIGEON TP
4	OUEST TP

**CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 30 janvier 2023** et qui conclut l'analyse des offres selon les termes ci-dessous :

**Conformité des candidatures**

- Tous les candidats ont transmis les documents demandés et en cours de validité dans l'appel d'offre.
- Tous les candidats ont transmis les déclarations demandées.
- Tous les candidats ont transmis dans un mémoire technique un descriptif de leurs capacités techniques permettant de juger chaque candidat.
- Toutes les offres déposées répondent à la solution technique et administrative définie par l'acheteur et correspondent à son besoin. De ce fait, aucune offre n'est considérée comme étant inappropriée.
- Aucune offre n'est considérée comme étant irrégulière.
- L'entreprise BOUTELOUP ne possède pas les qualifications requises mais sa candidature est acceptée.

**Analyse des offres financières au Règlement de Consultation**

TRAVAUX AEP	Barème	STURNO	BOUTELOUP	PIGEON TP	OUEST TP	Estimation SA2E
Marcey les greves		433 836,98 €	318 015,50 €	453 556,84 €	448 429,67 €	394 397,25 €
<b>MONTAL TOTAL € HT</b>		<b>433 836,98 €</b>	<b>318 015,50 €</b>	<b>453 556,84 €</b>	<b>448 429,67 €</b>	<b>394 397,25 €</b>
<i>Note sur le prix</i>	<i>40</i>	<i>21,79</i>	<i>40,00</i>	<i>18,69</i>	<i>19,50</i>	
<b>% de l'estimation de SA2E</b>		10%	-19%	15%	13,7%	

## Analyse des offres techniques conformément au Règlement de Consultation

	Barème	STURNO	BOUTELOUP	PIGEON TP	OUEST TP
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	5,00	4,50	1,00	5,00	5,00
MATERIAUX / FOURNISSEURS	10,00	8,65	4,65	8,50	7,80
ORGANISATION CHANTIER	10,00	9,60	5,90	9,40	8,20
DELAIS - PLANNING	10,00	9,00	4,64	7,64	6,33
GESTION DES DECHETS / NUISANCES DE CHANTIER / SECURITE/ ASSURANCE QUALITE	10,00	7,60	6,40	9,60	5,60
SPECIFICATIONS CHANTIERS	15,00	12,00	3,00	12,00	9,00
<b>TOTAL DES POINTS PROPOSES</b>	<b>60,00</b>	<b>51,35</b>	<b>25,59</b>	<b>52,14</b>	<b>41,93</b>

### BILAN

Le tableau ci-dessous qui synthétise l'analyse des critères du jugement des offres avec les propositions d'attribution des points au regard des dossiers présentés.

Entreprises	Barème	STURNO	BOUTELOUP	PIGEON TP	OUEST TP
Notation critères PRIX	40,00	21,79	40,00	18,69	19,50
Notation critères MÉMOIRE TECHNIQUE	60,00	51,35	25,59	52,14	41,93
<b>TOTAL des points proposés</b>	<b>100,00</b>	<b>73,14</b>	<b>65,59</b>	<b>70,83</b>	<b>61,43</b>
<b>Classement proposé</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

La synthèse des propositions de notations sur les critères du règlement de consultation indique que **l'offre de STURNO est classée comme la plus économiquement avantageuse sur la solution de base pour un montant de 433 836,98 €HT.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

### *A l'unanimité*

#### Article 1 :

↳ **RETIENT** l'offre de l'entreprise STURNO comme la plus économiquement avantageuse.

#### Article 2 :

↳ le Président à signer le marché à « N°222001 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES ET BRANCHEMENTS D'EAU – ROUTE DE LA CHATTIERE A MARCEY-LES GREVES » avec **l'entreprise STURNO pour un montant de 433 836,98 €HT.**

#### Article 3 :

↳ **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des subventions liées à cette opération.

**DE-2023-02-01-E-03 – TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS AEP  
DU LIEU-DIT BOURBILLON AU LIEU-DIT PORT DE GISORT A VAINS  
Attribution du marché n°222002**

*Présentation de la délibération par Mme Anne-MARGOLLÉ, Vice-présidente en de l'innovation et de l'Environnement*

**Rappel des travaux**

Les prestations du présent marché concernent le renouvellement du réseau d'eau potable vétuste en amiante-ciment sur un linéaire de 3 200 ml du lieu-dit Bourbillon au lieu-dit Port de Gisort à VAINS. Le réseau vétuste sera remplacé par un réseau neuf en PEHD et environ 50 branchements seront également renouvelés au passage.

Nous rappelons l'estimation du Maître d'œuvre Cabinet Bourgois qui s'élève à : **468 776 € HT**

**Rappel de la procédure**

- Publication du marché : 19/10/2022
- Date limite de réception des plis : 22/11/2022 à 12h00
- Ouverture des plis : 22/11/2022 à 12h41

Offres reçues à analyser :

Pli n°	Raison sociale
1	SOGEA
2	STURNO
3	OUEST TP

**CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 30 janvier 2023** et qui conclut l'analyse des offres selon les termes ci-dessous :

**Conformité des candidatures**

- Tous les candidats ont transmis les documents demandés et en cours de validité dans l'appel d'offre.
- Tous les candidats ont transmis les déclarations demandées.
- Tous les candidats ont transmis dans un mémoire technique un descriptif de leurs capacités techniques permettant de juger chaque candidat.
- Toutes les offres déposées répondent à la solution technique et administrative définie par l'acheteur et correspondent à son besoin. De ce fait, aucune offre n'est considérée comme étant inappropriée.
- Aucune offre n'est considérée comme étant irrégulière.

**Analyses financières conformément au Règlement de Consultation**

	Estimation	OUEST TP	STURNO	SOGEA
<b>Montant 1 Base</b>	468 776,00 €	482 559,00 €	499 758,00 €	541 712,20 €
<b>Delta Estim</b>	- €	13 783,00 €	30 982,00 €	72 936,20 €
<b>Delta Estim %</b>	0,00%	2,94%	6,61%	15,56%
<b>Delta - disant</b>	- 13 783,00 €	- €	17 199,00 €	59 153,20 €
<b>Delta - disant %</b>	-2,86%	0,00%	3,56%	12,26%
<b>Notation</b>		30,00	28,66	25,40

## Analyse techniques conformément au Règlement de Consultation

	Notation	OUEST TP	STURNO	SOGEA
Fournitures	12	9,00	11,50	8,00
Qualifications, présentation entreprise	10	9,00	10,00	9,00
Méthodologie, moyens	25	15,50	21,00	15,00
Planning	15	13,00	13,00	9,00
Environnement	8	8,00	8,00	8,00
<b>Total sur 100</b>	<b>70</b>	<b>54,50</b>	<b>63,50</b>	<b>49,00</b>

### BILAN

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des critères du jugement des offres avec les propositions d'attribution des points au regard des dossiers présentés.

	Estimation	OUEST TP	STURNO	SOGEA
Montant 1 Base	468 776,00 €	482 559,00 €	499 758,00 €	541 712,20 €
Note prix		30,00	28,66	25,40
Note tech		54,50	63,50	49,00
<b>Total</b>		<b>84,50</b>	<b>92,16</b>	<b>74,40</b>

La synthèse des propositions de notations sur les critères du règlement de consultation indique que **l'offre de STURNO est classée comme la plus économiquement avantageuse sur la solution de base pour un montant de 499 758,00 €HT.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

### ***A l'unanimité***

#### **Article 1 :**

↳ **RETIENT** l'offre de l'entreprise STURNO comme la plus économiquement avantageuse.

#### **Article 2 :**

↳ **AUTORISE** le Président à signer le marché à « N°222002 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS AEP DU LIEU-DIT BOURBILLON AU LIEU-DIT PORT DE GISORT À VAINS » **avec l'entreprise STURNO pour un montant de 499 758,00 €HT.**

#### **Article 3 :**

↳ **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des subventions liées à cette opération

*Question de M. Bertrand CLAVEAU : Pourquoi les notes techniques sont sur 70 ou sur 30 alors qu'avant c'était sur 60 / 40 ?*

*Réponse : le travail se fait sur un même document pour avoir la même méthode. Pour ces offres, il a été fait appel à un autre cabinet, avec les équipes, il a été considéré que pour ce chantier-là, la répartition 70 / 30 était la plus judicieuse.*

*Départ de M. Jean-Patrick HAUBERT*

**DE-2023-02-01-E-04 – ACCORD CADRE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET  
D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – TERRITOIRE DU SMPGA  
Attribution de marché n°222005**

*Présentation de la délibération par Mme Anne-MARGOLLÉ, Vice-présidente en de l'innovation et de l'Environnement*

### **Rappel des travaux**

Les prestations du présent accord-cadre concernent des travaux de renouvellement et d'extension de canalisations AEP sur le territoire du SMPGA. L'accord cadre à prévu de réaliser pour chaque lot au minimum 200 000,00 € HT et au maximum 750 000,00 € HT de travaux attribués par plusieurs bons de commande **sur une durée globale de 3 ans.**

Lot(s)	Désignation
01	Secteur 1 Communes de Bréville sur Mer, Coudeville sur Mer, Longueville et Saint Jean des Champs (hors Saint Léger et Saint Ursin)
02	Secteur 2 Communes de Chavoy, Le Luot, Le Parc, Ponts sous Avranches, Saint Jean de la Haize et Tirepied sur Sée (Tirepied)
03	Secteur 3 Communes d'Avranches (hors Saint Martin des Champs), Sartilly-Baie-Bocage (Angey, Sartilly), Dragey-Ronthon (Ronthon), Saint Jean le Thomas, Jullouville (Saint Michel des Loups), Carolles, Champeaux et St Pierre Langers
04	Secteur 4 Communes de Granville, Donville les Bains, Yquelon, Anctoville sur Boscq, Saint Pair sur Mer, Saint Planchers, Saint Aubin des Préaux, Saint Jean des Champs (Saint Léger) et Jullouville (hors Saint Michel des Loups)
05	Secteur 5 Communes de Dragey-Ronthon (Dragey), Sartilly-Baie-Bocage (Champcey, Montviron), Genêts, Bacilly, Lolif, Vains et Marcey les Grèves

**Rappel de la procédure :**

- Publication de l'accord-cadre : 16/11/2022
- Date limite de réception des plis : 19/12/2022 à 12h00
- Ouverture des plis : 19/12/2022 à 13h51

Offres reçues pour l'accord-cadre :

Pli n°	Raison sociale	Offres sur lots	Ordre de préférence
1	SOGEA	1, 2, 3, 4, 5	4, 1, 2, 5, 3
2	MONTGODIN	3, 5	5, 3
3	STURNO/STGS	1, 2, 3, 4, 5	3, 5, 4, 2, 1
4	PIGEON TP/LOISEL	2, 3	2, 3
5	CEGELEC/CEO/OUEST TP	1, 4	4, 1

**Attribution des lots conformément au Règlement de Consultation**

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

Si un candidat est classé premier pour un nombre de lots supérieur à ce nombre maximal, les modalités d'attribution des lots sont les suivantes : Deux lots lui seront attribués en respectant ses préférences exprimées dans l'acte d'engagement. Les notes de ce candidat seront ignorées pour les 3 autres lots qui ne peuvent plus lui être attribués. Les notes des candidats restants ne seront pas recalculées.

Pour les tours suivants, les lots à attribuer le seront dans l'ordre de préférence des candidats restants.

**CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 30 janvier 2023**  
et qui conclut l'analyse des offres selon les termes ci-dessous :

**Conformité des candidatures**

- Tous les candidats ont transmis les documents demandés et en cours de validité dans l'appel d'offre.
- Tous les candidats ont transmis les déclarations demandées.
- Tous les candidats ont transmis dans un mémoire technique un descriptif de leurs capacités techniques permettant de juger chaque candidat.
- Toutes les offres déposées répondent à la solution technique et administrative définie par l'acheteur et correspondent à son besoin. De ce fait, aucune offre n'est considérée comme étant inappropriée.
- Aucune offre n'est considérée comme étant irrégulière.

## Analyse financière conformément au Règlement de Consultation

### Lot n°1

Pli	Prestataire	Total DQE 1 (HT)	Total DQE 2 (HT)	Total DQE 3 (HT)	Total DQE 4 (HT)	Note Prix (/30)
1	SOGEA	77 472,14	119 370,61	201 695,12	344 088,01	22,97
3	Gpt STURNO	66 470,18	109 850,25	194 819,15	387 704,80	25,59
5	Gpt CEGELEC	68 762,25	108 385,58	167 315,27	351 357,48	29,50

Le groupement porté par CEGELEC a présenté l'offre la moins élevée et obtient la meilleure note pour le lot n°1.

### Lot n°2

Pli	Prestataire	Total DQE 1 (HT)	Total DQE 2 (HT)	Total DQE 3 (HT)	Total DQE 4 (HT)	Note Prix (/30)
1	SOGEA	77 472,14	119 370,61	201 695,12	344 088,01	22,18
3	Gpt STURNO	61 886,03	98 865,23	183 359,20	363 473,25	28,93
4	Gpt PIGEON TP	66 470,18	106 188,58	177 629,23	351 357,48	28,17

Le groupement porté par STURNO a présenté l'offre la moins élevée et obtient la meilleure note pour le lot n°2.

### Lot n°3

Pli	Prestataire	Total DQE 1 (HT)	Total DQE 2 (HT)	Total DQE 3 (HT)	Total DQE 4 (HT)	Note Prix (/30)
1	SOGEA	77 472,14	119 370,61	201 695,12	344 088,01	22,89
2	MONGODIN	75 638,48	120 835,28	189 089,18	399 820,58	23,16
3	Gpt STURNO	61 886,03	98 865,23	183 359,20	363 473,25	29,58
4	Gpt PIGEON TP	71 054,33	113 511,93	189 089,18	375 589,03	25,36

Le groupement porté par STURNO a présenté l'offre la moins élevée et obtient la meilleure note pour le lot n°3.

### Lot n°4

Pli	Prestataire	Total DQE 1 (HT)	Total DQE 2 (HT)	Total DQE 3 (HT)	Total DQE 4 (HT)	Note Prix (/30)
1	SOGEA	77 472,14	119 370,61	201 695,12	344 088,01	23,95
3	Gpt STURNO	66 470,18	109 850,25	194 819,15	387 704,80	26,53
5	Gpt CEGELEC	71 054,33	112 047,26	173 045,25	363 473,25	28,64

Le groupement porté par CEGELEC a présenté l'offre la moins élevée et obtient la meilleure note pour le lot n°4.

### Lot n°5

Pli	Prestataire	Total DQE 1 (HT)	Total DQE 2 (HT)	Total DQE 3 (HT)	Total DQE 4 (HT)	Note Prix (/30)
1	SOGEA	77 472,14	119 370,61	201 695,12	344 088,01	22,89
2	MONGODIN	75 638,48	120 835,28	189 089,18	399 820,58	23,16
3	Gpt STURNO	61 886,03	98 865,23	183 359,20	363 473,25	29,58

Le groupement porté par STURNO a présenté l'offre la moins élevée et obtient la meilleure note pour le lot n°5.

### Analyse technique conformément au Règlement de Consultation

Pli	Prestataire	Méthodologie	Environnement	Capacité interv.	Matériaux & Fournitures	Moyens	Note Valeur technique (/70)
1	SOGEA	6,00	5,50	6,00	3,50	4,50	36,75
2	MONGODIN	2,50	6,00	4,50	6,50	5,50	34,30
3	Gpt STURNO	6,00	10,00	10,00	9,00	5,00	59,50
4	Gpt PIGEON TP	5,00	6,50	4,50	8,50	6,50	42,00
5	Gpt CEGELEC	5,50	5,00	7,00	3,00	6,00	37,80

L'offre ayant la meilleure valeur technique est celle du groupement porté par STURNO. Le mémoire présenté est plus détaillé et évoque les diverses contraintes du chantier.

### BILAN

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des critères du jugement des offres avec les propositions d'attribution des points au regard des dossiers présentés.

#### BILAN NOTES 1er TOUR

Pli	Prestataire	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
1	SOGEA	59,72	58,93	59,64	60,70	59,64
2	MONGODIN			57,46		57,46
3	Gpt STURNO	85,09	88,43	89,08	86,03	89,08
4	Gpt PIGEON TP		70,17	67,36		
5	Gpt CEGELEC	67,30			66,44	

#### LOTS PREFERES

Pli	Prestataire	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
1	SOGEA	2	3	5	1	4
2	MONGODIN			2		1
3	Gpt STURNO	5	4	1	3	2
4	Gpt PIGEON TP		1	2		
5	Gpt CEGELEC	2			1	

Etant donné que le groupement STURNO/STGS arrive premier sur tous les lots et que ses deux lots préférés sont le n°3 et le n°5, il est proposé de lui attribuer le lot n°3 et le lot n°5. Les notes du groupement STURNO/STGS sont ignorées pour le second tour.

## BILAN NOTES 2ème TOUR

Pli	Prestataire	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
1	SOGEA	59,72	58,93	59,64	60,70	59,64
2	MONGODIN			57,46		57,46
3	Gpt STURNO	ignorée	ignorée	89,08	ignorée	89,08
4	Gpt PIGEON TP		70,17	67,36		
5	Gpt CEGELEC	67,30			66,44	

## BILAN CLASSEMENT 2ème TOUR

Pli	Prestataire	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
1	SOGEA	2	2	3	2	2
2	MONGODIN			4		3
3	Gpt STURNO			1		1
4	Gpt PIGEON TP		1	2		
5	Gpt CEGELEC	1			1	

En synthèse, il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n°1 au groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP ;
- Lot n°2 au groupement PIGEON TP/LOISEL ;
- Lot n°3 au groupement STURNO/STGS ;
- Lot n°4 au groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP ;
- Lot n°5 au groupement STURNO/STGS.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité*

### Article 1 :

☞ RETIENT les offres les plus économiquement avantageuses suivantes :

- Lot n°1 au groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP ;
- Lot n°2 au groupement PIGEON TP/LOISEL ;
- Lot n°3 au groupement STURNO/STGS ;
- Lot n°4 au groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP ;
- Lot n°5 au groupement STURNO/STGS.

### Article 2 :

☞ AUTORISE le Président à signer les marchés à bons de commandes suivants :

- « N°222005 LOT N°1 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – SECTEUR 1 DU TERRITOIRE DU SMPGA » avec le groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP pour un montant maximum de 750 000,00 € HT.
- « N°222005 LOT N°2 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – SECTEUR 2 DU TERRITOIRE DU SMPGA » avec le groupement PIGEON TP/LOISEL pour un montant maximum de 750 000,00 € HT.
- « N°222005 LOT N°3 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – SECTEUR 3 DU TERRITOIRE DU SMPGA » avec le groupement STURNO/STGS pour un montant maximum de 750 000,00 € HT.

- « N°222005 LOT N°4 - **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – SECTEUR 4 DU TERRITOIRE DU SMPGA** » avec le groupement CEGELEC/CEO/OUEST TP pour un montant maximum de 750 000,00 € HT.
- « N°222005 LOT N°5 - **TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS AEP – SECTEUR 5 DU TERRITOIRE DU SMPGA** » avec le groupement STURNO/STGS pour un montant maximum de 750 000,00 € HT.

### **Article 3 :**

↳ **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des subventions liées à chaque bon de commande de ces 5 marchés de l'accord cadre.

**DE-2023-02-01-E-05 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE ST JEAN LE THOMAS – TRANCHE 1 Attribution du marché n°222007**

*Présentation de la délibération par Mme Anne-MARGOLLÉ, Vice-présidente en de l'innovation et de l'Environnement*

### **Rappel des travaux**

Les prestations du présent marché concernent le renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs identifiés comme fuyards sur la commune de St-Jean-le Thomas. Ce marché concerne les travaux de la tranche 1 à savoir l'Avenue de la Libération, la Rue du Général de Gaulle, la Rue Yves Duboscq et la Rue Clémenceau pour un total de 1 900 ml et 70 branchements.

Nous rappelons l'estimation du Maître d'œuvre Artelia qui s'élève à : **485 135,75 € H.T.**

### **Rappel de la procédure**

- Publication du marché 16/11/22
- Date limite de réception des plis : 20/12/22 à 12h00
- Ouverture des plis : 20/12/22 à 12h15
- **Ouverture d'une variante : Optimisation technique et environnementale**

Offres reçues à analyser :

Pli n°	Raison sociale
1	CEGELEC MANCHE
2	BERNASCONI TRAVAUX PUBLIC
3	STURNO
4	PIGEON TP NORMANDIE
5	SADE Calvados Manche Orne

**CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 30 janvier 2023** et qui conclut l'analyse des offres selon les termes ci-dessous :

### **Conformité des candidatures**

- Tous les candidats ont transmis les documents demandés et en cours de validité dans l'appel d'offre.
- Tous les candidats ont transmis les déclarations demandées.
- Tous les candidats ont transmis dans un mémoire technique un descriptif de leurs capacités techniques permettant de juger chaque candidat.
- Toutes les offres déposées répondent à la solution technique et administrative définie par l'acheteur et correspondent à son besoin. De ce fait, aucune offre n'est considérée comme étant inappropriée.
- Aucune offre n'est considérée comme étant irrégulière.

Analyse des offres techniques conformément au Règlement de Consultation

1 - VALEUR TECHNIQUE (/50)						
	1 - Méthodologie	2 - Qualité de la reconnaissance des lieux	3-Planning d'exécution détaillé	4-Spécifications des matériaux et fournitures	TOTAL VALEUR TECHNIQUE	VALEUR TECHNIQUE RETENUE
<b>CEGELEC</b>	14,23	12,40	9,00	2,50	38,13	<b>43,84</b>
<b>CEGELEC variante PEHD</b>	14,23	12,40	9,00	2,50	38,13	<b>43,84</b>
<b>BERNASCONI</b>	10,60	8,90	9,25	4,25	33,00	<b>37,95</b>
<b>BERNASCONI variante éclatement</b>	11,10	8,90	9,25	4,25	33,50	<b>38,52</b>
<b>STURNO</b>	16,85	10,60	7,50	2,50	37,45	<b>43,07</b>
<b>STURNO variante éclatement</b>	17,35	10,60	7,50	2,50	37,95	<b>43,64</b>
<b>PIGEON TP</b>	13,53	10,85	8,25	2,50	35,13	<b>40,39</b>
<b>SADE</b>	16,83	11,90	9,25	5,00	42,98	<b>49,43</b>
<b>SADE variante éclatement</b>	17,33	11,90	9,25	5,00	43,48	<b>50,00</b>

Analyse des offres financières conformément au Règlement de Consultation

Estimation prévisionnelle des travaux par le maître d'œuvre : 485 135,75 € H.T.

	2 - PRIX DES PRESTATIONS (/40)		
	Total € HT	Total € TTC	Notation /40
<b>CEGELEC</b>	649 780.25 €	779 736.30 €	<b>39,39</b>
<b>CEGELEC variante PEHD</b>	639 857.75 €	767 829.30 €	<b>40,00</b>
<b>BERNASCONI</b>	709 835.50 €	851 802.60 €	<b>36,06</b>
<b>BERNASCONI variante éclatement</b>	660 445.50 €	792 534.60 €	<b>38,75</b>
<b>STURNO</b>	754 883.30 €	905 859.96 €	<b>33,90</b>
<b>STURNO variante éclatement</b>	724 000.00 €	868 800.00 €	<b>35,35</b>
<b>PIGEON TP</b>	704 181.00 €	845 017.20 €	<b>36,35</b>
<b>SADE</b>	694 385.80 €	833 262.96 €	<b>36,86</b>
<b>SADE variante éclatement</b>	644 465.80 €	773 358.96 €	<b>39,71</b>

Analyse des offres des clauses environnementales conformément au Règlement de Consultation

3 - INTEGRATION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES (/10)	
<b>CEGELEC</b>	9
<b>CEGELEC variante PEHD</b>	9
<b>BERNASCONI</b>	6
<b>BERNASCONI variante éclatement</b>	8
<b>STURNO</b>	3
<b>STURNO variante éclatement</b>	5

PIGEON TP	8
SADE	4
SADE variante éclatement	6

## BILAN

	1 - VALEUR TECHNIQUE (/50)	2 - PRIX DES PRESTATIONS (/40)	3 - INTERGRATION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES (/10)	NOTE GLOBAL (/100)	Classement
CEGELEC	43,84	39,39	9,00	92,23	3
CEGELEC variante PEHD	43,84	40,00	9,00	92,84	2
BERNASCONI	37,95	36,06	6,00	80,01	8
BERNASCONI variante éclatement	38,52	38,75	8,00	85,28	5
STURNO	43,07	33,90	3,00	79,97	9
STURNO variante éclatement	43,64	35,35	5,00	83,99	7
PIGEON TP	40,39	36,35	8,00	84,74	6
SADE	49,43	36,86	4,00	90,28	4
SADE variante éclatement	50,00	39,71	6,00	95,71	1

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des critères du jugement des offres avec les propositions d'attribution des points au regard des dossiers présentés.

La synthèse des propositions de notations sur les critères du règlement de consultation indique que **l'offre de SADE variante éclatement est classée comme la plus économiquement avantageuse sur la solution de base pour un montant de 644 465.80 €HT.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

### ***A l'unanimité***

#### **Article 1 :**

✎ **RETIENT** l'offre de SADE – variante éclatement - comme la plus économiquement avantageuse.

#### **Article 2 :**

✎ **AUTORISE** le Président à signer le marché à « N°222007 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS TRANCHE 1 » avec **l'entreprise SADE pour un montant de 644 465.80 €HT.**

#### **Article 3 :**

✎ **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des subventions liées à cette opération

La séance a été levée à 20h16.

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Denis CHARPENTIER

M. Vincent RAILLIET